

211D6143
FR0004034593-DD6143

26 décembre 2011

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

FASHION BEL AIR

DECLARANT : Eric SITRUK, Président
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 22 décembre 2011
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 23 décembre 2011
LIEU DE L'OPÉRATION : Alternext Paris
PRIX UNITAIRE : 2,12 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 5 972,04 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."

211D6132
FR0004034593-DD6132

26 décembre 2011

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

FASHION BEL AIR

DECLARANT : Eric SITRUK, Président
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Autres types d'opération (acheté/vendu)
DATE DE L'OPÉRATION : 20 décembre 2011
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 22 décembre 2011
LIEU DE L'OPÉRATION : Alternext Paris
PRIX UNITAIRE : 1,88 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 1 314 550,04 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."